



Commune de DORTAN (01590)

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2019

Affiché le 8 novembre 2019.

Le Conseil municipal s'est réuni à 19h, au lieu habituel de ses séances, après convocation du 28 octobre 2019, sous la présidence de Mme Marianne DUBARE, Maire.

Etaients présents	Marianne DUBARE - Jean-Claude GAILLARD - André PERRIN Agnès PRUNIAUX - Anne-Marie FEUGIER - Christophe DAVID- HENRIET - Marie-Rose RIZZO - Joël SUBTIL - Alain BRITEL Thierry REBERE - Agnès DUBOIS - Janine DURET - Isabelle SERRAND - Josiane TOURRES
Etaients excusés	Hélène VIOLY - Fabien CHAVET - Anaïs JULLIEN - Nicolas RIPPE Stéphanie CORNATON
Secrétaire de séance	Isabelle SERRAND
Conseillers en exercice : 19	Présents : 14 Votants : 14

PROJET MUTUELLE COMMUNALE : CONVENTION PARTENARIAT AVEC MUTUALP

Mme le Maire remercie M. FALCONNET, chargé de développement chez MUTUALP, venu présenter le principe d'une mutuelle santé communale.

Ce dernier précise qu'aujourd'hui, 8 % des français n'ont pas de complémentaire santé et rappelle l'obligation faite aux employeurs, depuis le 1^{er} janvier 2016, de proposer une mutuelle à leurs salariés.

Il détaille les enjeux et objectifs de la mise en place de ce dispositif qui permettra au plus grand nombre d'en bénéficier, notamment les jeunes étudiants ou sans emploi, les personnes au chômage, certains salariés en CDD, les retraités, les travailleurs non salariés.

La solution proposée par MUTUALP porte sur 4 niveaux de garantie, sans questionnaire de santé ni limite d'âge et concerne uniquement les personnes domiciliées sur la Commune ou y travaillant.

Une réunion publique de présentation aura lieu mercredi 13 novembre à 19h, salle Clos Vincent.

Mme le Maire conclut en précisant que la Commune souhaite offrir ce service en jouant le rôle de facilitateur (mise à disposition d'une salle, publicité sur site internet, panneau lumineux...).

Elle annonce qu'elle a également été contactée par AXA qui prévoit une réunion publique le 21 novembre.

Elle propose de signer une convention de partenariat avec MUTUALP.

Délibération : oui à l'unanimité.

APPROBATION COMPTE RENDU DU 23 JUILLET 2019

Le compte rendu du Conseil municipal du 23 juillet 2019 est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DE DECISIONS N° 4

Mme le Maire rend compte des décisions qu'elle a été appelée à prendre dans le cadre de sa délégation.



Commune de DORTAN (01590)

N° 2019-006 du 11/09/2019	Marchés avec les entreprises suivantes pour l'exécution des travaux d'accessibilité dans le cadre de l'Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée) d'un montant total de 212 163.91 € HT, soit 251 479.19 € TTC :		
	Lots	Entreprises	Montant HT
	1. Gros œuvre - Maçonnerie	GALLEGRO SAS	27 579.05 €
	2. Métallerie	DE SA EURL	29 048.95 €
	3. Menuiserie intérieure bois	LEDO BATI – VITTET	9 491.59 €
	4. Plâtrerie - Peinture	FERRO SARL	7 801.35 €
	5. Carrelage - Faïence	AMVR POUPON CARRELAGES	3 490.62 €
	6. Appareil élévateur	ADS ELEVATEURS	21 500.00 €
	7. Lots techniques	MA PLOMBERIE	9 070.00 €
8. VRD	COLAS RAA	104 182.35 €	

André PERRIN précise que ces travaux concernent à la fois les IOP (installations ouvertes au public) et les ERP (établissements recevant du public). Selon le planning établi, les aménagements extérieurs (places, placettes) seront réalisés dernière semaine de novembre, première quinzaine de décembre et pendant les vacances de février pour les écoles.

BUDGET COMMUNE 2019 : ADMISSION EN NON-VALEUR

Jean-Claude GAILLARD présente l'état des créances irrécouvrables portant sur les années 2015 à 2017, d'un montant inférieur au seuil de poursuite, et propose leur admission en non-valeur pour un total de 37.69 €

Délibération : oui à l'unanimité.

BUDGET COMMUNE 2019 : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Jean-Claude GAILLARD présente les modifications à apporter au budget 2019 :

Section de fonctionnement

- inscription de crédits supplémentaires (23 150 €) pour les travaux de désamiantage, avant démolition, du préfabriqué dans la cour de l'école élémentaire ;
- ajustements des crédits (27 750 €) sur le chapitre « charges de personnel et frais assimilés » ;
- financement des dépenses précitées (50 900 €) par prélèvement sur les dépenses imprévues (-27 107 €), diminution des crédits inscrits aux articles 6541 « créances admises en non-valeur » (-8 000 €) et 739223 « FPIC » (-15 793 €).

Section d'investissement

- inscription de crédits supplémentaires (800 €) suite à la renégociation d'un emprunt auprès du Crédit agricole ;
- inscription de crédits supplémentaires sur l'opération 168 « travaux voirie 2019 » pour les hameaux de Bonaz et Sénissiat (39 600 €) ;
- financement des dépenses précitées (40 400 €) par prélèvement sur les dépenses imprévues (-20 100 €) et diminution des crédits sur les opérations 159 « travaux 2017 » et 163 « travaux 2018 » suite à la surestimation dans les plans de financement des travaux de modernisation d'éclairage public (-11 500 €) et de remplacement de lampes à vapeur de mercure (-8 800 €) ;

Délibération : oui à l'unanimité.

INDEMNITE DE CONSEIL RECEVEUR MUNICIPAL

Jean-Claude GAILLARD explique au Conseil que M. MICHEL Luc, nouveau receveur municipal, a pris ses fonctions le 1^{er} avril 2019.

Il précise qu'il convient de délibérer sur l'indemnité de conseil qui lui sera accordée et propose de la fixer au taux de 100 %.

Délibération : 13 voix pour et 1 contre.



Commune de DORTAN (01590)

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES ANNEE 2018/2019

Mme le Maire explique que ces frais sont refacturés aux Communes dont les enfants sont scolarisés à DORTAN, en vertu d'une dérogation et à celles de CONDES et CHANCIA qui n'ont pas d'école.

Jean-Claude GAILLARD ajoute que les montants sont extraits du compte administratif de l'année précédente, soit celui de 2018 pour l'année scolaire 2018/2019. Il en résulte des coûts de fonctionnement qui se montent à 731.49 € / enfant pour l'école élémentaire et 1 064.40 € / enfant pour la maternelle.

Délibération : oui à l'unanimité.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT RESTAURATION SCOLAIRE ANNEE 2018

Jean-Claude GAILLARD annonce que les frais de fonctionnement de la restauration scolaire sont refacturés aux Communes de CHANCIA et CONDES pour leurs élèves, suite à un accord avec ces dernières.

Il explique le calcul du prix de revient par repas, restant à charge pour la collectivité, qui s'élève à 7.79 €. Il sera donc demandé une participation de 8 927.34 € (1 146 repas) pour CHANCIA et de 1 480.10 € (190 repas) pour CONDES.

Délibération : oui à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Mme le Maire rappelle au Conseil le départ à la retraite de la secrétaire générale à compter du 1^{er} janvier 2020. Suite à la publication de la vacance d'emploi, la Commune a reçu des candidatures intéressantes, dont une, en interne, présentée par l'agent actuellement en charge des finances et finalement retenue.

Elle propose, en conséquence, de créer un poste d'agent de gestion budgétaire et comptable à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2019, à pourvoir au niveau du cadre d'emplois des adjoints administratifs et des rédacteurs territoriaux.

Délibération : oui à l'unanimité.

SIEA : MISSION COLLECTE ET VALORISATION CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE

Mme le Maire présente le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) mis en place par la loi du 13 juillet 2005 ayant pour but d'inciter les fournisseurs d'énergie, appelés « obligés », à promouvoir les économies d'énergie. Ces derniers peuvent réaliser eux-mêmes ce type d'opérations auprès de leurs clients ou acheter des CEE sur le marché auprès des acteurs dits « éligibles », par exemple les collectivités territoriales.

Le SIEA, lors de sa réunion du 9 mars 2019, a validé sa proposition d'accompagner les bénéficiaires (Communes et établissements publics) qui réalisent des travaux d'économies d'énergie en collectant et valorisant les CEE issues d'opérations réalisées sur leurs biens propres ou les biens de tiers dans le cadre de leurs missions.

Christophe DAVID-HENRIET confirme qu'une réflexion est actuellement menée par la Commune sur l'isolation des combles des bâtiments communaux.

Mme le Maire propose de passer une convention de transfert et de valorisation des CEE de la Commune avec le SIEA.

Délibération : oui à l'unanimité :

REORGANISATION SERVICES DGFIP

Mme le Maire fait part du courrier reçu de l'intersyndicale DGFIP sur le projet de réorganisation des services des impôts dans le cadre du programme de réforme initié par le gouvernement, avec comme principales conséquences la disparition de nombreux services :



Commune de DORTAN (01590)

	Avant réforme	Après réforme	Lieux implantation
Impôts des entreprises	7	2	ST LAURENT SUR SAONE - AMBERIEU EN BUGEY Antennes à BOURG EN BRESSE et OYONNAX
Impôts des particuliers	7	3	BOURG EN BRESSE - TREVOUX - BELLEGARDE Antennes à GEX et BELLEY
Publicité foncière	3	1	NANTUA Antenne non pérenne à BOURG EN BRESSE
Impôts fonciers	3	1	BOURG EN BRESSE
Gestion comptable (trésoreries)	15	4	MONTLUEL - CHATILLON SUR CHALARONNE BOURG EN BRESSE - OYONNAX Antenne à GEX Service d'appui interne non ouvert au public à BELLEY

Elle propose de signer une motion demandant expressément le retrait de ce projet et de la transmettre à M. l'Administrateur général des finances publiques, M. le Préfet et M. le Ministre de l'action et des comptes publics.

Délibération : oui à l'unanimité.

HBA : RAPPORT D'ACTIVITE 2018

Mme le Maire présente et commente le rapport d'activité 2018 de HBA remis à chacun des membres du Conseil municipal.

Délibération : il est pris acte du rapport tel que présenté.

HBA : MODIFICATION PPGD (PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE ET D'INFORMATION DU DEMANDEUR DE LOGEMENT SOCIAL)

Mme le Maire rappelle que l'intégration des Communes de l'ex-Communauté de communes du Plateau d'Hauteville (CCPH) au sein de HBA au 1^{er} janvier 2019 nécessite de faire évoluer le PPGD.

Elle précise que la Commune ayant déjà donné son avis sur ce document en 2018, le Conseil n'a pas l'obligation de délibérer, compte-tenu du caractère mineur des modifications apportées, celles-ci ne portant pas atteinte à l'économie générale du document.

HBA : MODIFICATION STATUTS

Mme le Maire précise que la modification des statuts de HBA découle de la prise de compétence « participation à l'aménagement et à la gestion de sites et établissements d'enseignement supérieur et de recherche ».

Elle ajoute que HBA ayant délibéré le 18/07/2019, soit depuis plus de 3 mois, la décision du Conseil est réputée favorable.

SIIF (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'INITIATIVE FORESTIERE DU HAUT-BUGEY : DISSOLUTION

Mme le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune est membre du Syndicat Intercommunal d'Initiative Forestière (SIIF).

Elle explique que ce syndicat a fonctionné depuis son origine sur ses fonds propres sans jamais faire appel à la cotisation des Communes membres. L'essentiel de ses dépenses était consacré à l'élaboration et l'animation de la charte forestière, animation portée à ce jour par HBA.

Elle précise qu'à compter de cette année, les fonds propres en fonctionnement sont épuisés. Plutôt que de solliciter les Communes pour une cotisation annuelle à hauteur de 28 000 €, il a été proposé, au cours d'une réunion en sous-préfecture le 29 avril 2019 et d'un commun accord entre HBA, la Communauté d'agglomération du Pays de Gex, la Communauté de communes du Pays Bellegardien et celle de Bugey Sud, la dissolution du SIIF avec reversement de l'actif et du passif à HBA.

Délibération : oui à l'unanimité.



Commune de DORTAN (01590)

QUESTIONS DIVERSES

1. Recrutement médecin : une candidate, Mme IACOB, roumaine de 64 ans, a été reçue pour une visite du cabinet médical, une rencontre avec les professionnels de santé de DORTAN et deux médecins roumains installés à NANTUA. L'intéressée a demandé son inscription à l'Ordre des médecins. Affaire à suivre.
2. PLUIH : l'enquête publique s'est terminée le 9 octobre. Le commissaire-enquêteur a tenu une permanence à DORTAN le 26/09. Aucun retour pour l'instant sur les remarques déposées.
3. Personnel communal : Mme le Maire fait le point sur le fonctionnement des services, perturbé par les nombreuses absences pour maladie ou accident de service.

Services administratifs

- Agent d'accueil en congé maladie ordinaire à compter du 08/11/2019. Arrêt d'une durée de 4 à 6 mois. Sa remplaçante a pris ses fonctions le 28/10 après-midi.

Services scolaires et périscolaires

- Un agent en congé maladie ordinaire depuis le 19/04/2019. Après 6 mois continus d'arrêt, le comité médical a été saisi. Remplacement assuré par plusieurs agents de la Commune et du personnel d'Aire Services.
- Un agent du restaurant scolaire en congé maladie ordinaire du 08 au 23/10/2019. Remplacement assuré par plusieurs agents de la Commune et du personnel d'Aire Services. Malheureusement, un nouvel arrêt est à prévoir dont la date et la durée sont encore inconnues.
- Une ATSEM en congé pour accident de service du 04 au 30/10/2019. Remplacée par un agent contractuel et, de temps en temps, à la cantine par la responsable des équipes.

Mme le Maire tient à remercier Nathalie et Evelyne qui gèrent les remplacements, souvent dans l'urgence, avec le souci permanent d'assurer la continuité du service public.

Service technique

- Le responsable en congé maladie ordinaire du 20/08/2019 au 24/11/2019.
- Un agent en congé pour accident de service du 19/07/2018 au 30/04/2019. Fonctions à 50% thérapeutique depuis le 01/05/2019 jusqu'au 30/04/2020. Nouvel arrêt de travail pour maladie ordinaire du 02 au 08/11/2019.
- Un agent en congé maladie ordinaire du 11/07/2019 au 18/09/2019.

Ces 3 agents n'ont pu être remplacés malgré l'annonce sur emploi territorial et la sollicitation du service missions temporaires du Centre de gestion.

André PERRIN adresse ses félicitations aux agents du service technique qui, malgré un manque d'effectif, effectuent un travail énorme. Pour preuve, le très bon état d'entretien du cimetière et leur disponibilité lors d'événements climatiques importants (inondations...).

4. Trottoir rue Bellevue : André PERRIN fait état d'un important effondrement (1m de diamètre et 1m de profondeur) survenu samedi 2 novembre. Les lieux ont été sécurisés et un arrêté de péril devrait être pris. La réalisation d'un sondage sur la structure s'avère obligatoire avant toute réparation.
5. Echange scolaire : Janine DURET remercie Mme le Maire et Joël SUBTIL qui se sont rendus en Pologne, sur leurs deniers personnels, pour promouvoir la Commune et HBA.

La séance est levée à 21h30.

La Présidente de séance,
Marianne DUBARE

La Secrétaire de séance,
Isabelle SERRAND